

BREFCENTRE Synthèses

Novembre 2017

Dans l'Indre, 2 intérimaires sur 3 travaillent dans l'industrie. Cette proportion élevée est confortée par la progression significative de l'intérim industriel en 2015 et en 2016. Les femmes et les jeunes sont faiblement représentés dans l'intérim départemental.

Le travail temporaire dans l'Indre en 2016

Avec 2 307 emplois équivalents temps plein (EETP) en 2016, l'Indre concentre 7,8 % des emplois intérimaires de la région Centre-Val de Loire.

Le taux de recours (encadré méthodologique) de 4,7 intérimaires pour 100 salariés est comparable au taux régional (4,8). Il s'élève à 10,2 intérimaires pour 100 salariés dans l'industrie (contre 9,1 en région), à 5,7 des salariés dans la construction (contre 6,8 en région) et à 1,8 des salariés dans le tertiaire (contre 2,7 % en région).

Les secteurs ayant le plus recours à l'intérim en 2016 sont majoritairement industriels : la fabrication de matériel de transport (16,1 intérimaires pour 100 salariés), la métallurgie et de la fabrication de produits en caoutchouc plastique (respectivement de 14,3 % et 11,9 %).

L'industrie est de loin la plus importante utilisatrice de travail temporaire dans ce département. En effet, elle concentre 65,8 % des emplois ETP en 2016 contre 48,2 % en région. L'intérim dans le tertiaire est sous-représenté avec 23,8 % des emplois ETP. Cette part est bien inférieure à la proportion régionale (37,1 %).

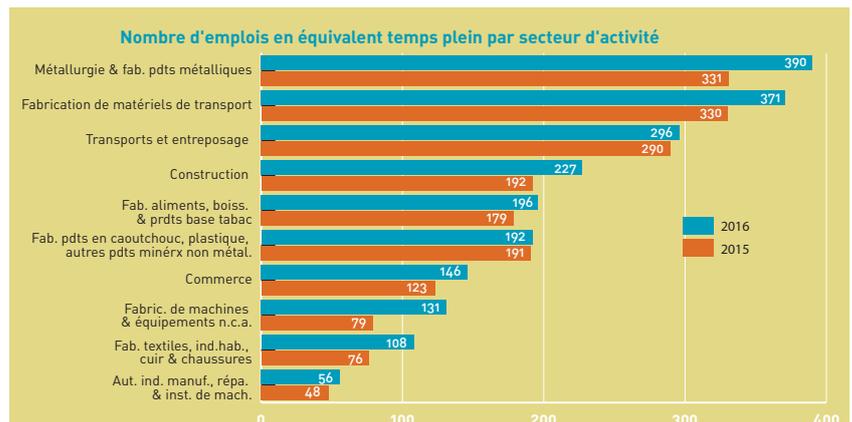
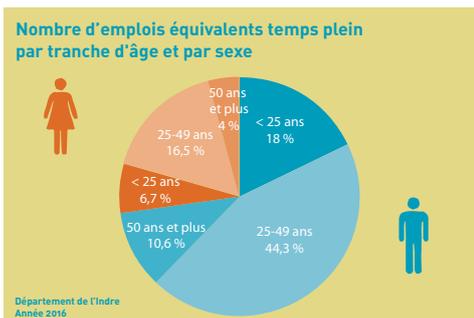
Entre 2015 et 2016, le volume d'emploi intérimaire dans le département augmente fortement (+ 13,9 % contre + 10,3 % en région). L'augmentation de l'emploi intérimaire concerne en premier lieu le secteur de la construction (+18,6 %) où l'inversion de tendance est remarquable face à la baisse de 12,1 % en 2015. L'intérim industriel continue à progresser fortement en 2016 (+ 16,1 %).

L'emploi intérimaire reprend également dans le tertiaire qui progresse de 8,5 % tandis qu'il baissait de 8,0 % en 2015.

De nombreux secteurs de l'industrie affichent une progression du travail intérimaire qui est plus importante qu'en 2015 : la fabrication de machines et équipements (+ 64,4 % soit + 52 EETP), la métallurgie (+ 17,8 % soit + 59 EETP), la fabrication de matériel de transport (+ 12,4 %, soit + 41 EETP). La hausse de l'intérim industriel concerne également des secteurs industriels ayant assez peu de recours à l'emploi intérimaire comme la fabrication textile (+ 42,2 %, soit + 32 ETP), et le travail du bois et du papier (+ 16,9 % soit + 6 EETP).

Parallèlement à la hausse de l'emploi intérimaire, l'évolution de l'emploi salarié hors intérim affiche une baisse (-1,1 %). Ainsi, le taux de recours à l'intérim dans le département progresse fortement (de 4,1 à 4,7 intérimaires pour 100 salariés entre 2015 et 2016).

La part des séniors dans l'emploi intérimaire est la plus importante de la région. En effet, les personnes âgées de 50 ans et plus occupent 14,6 % des emplois intérimaires en équivalent temps plein contre 11,8 % pour la région. Le nombre d'emplois occupés par les seniors progresse de 23,0 % en un an. Parallèlement, le nombre d'emplois ETP occupés par des femmes augmente de 17,7 %, pour atteindre 27,1 % du total départemental (contre 30,8 % pour la région).



INDRE	Emploi salarié du secteur marchand non-agricole		Emplois équivalents temps plein (EETP)			Taux de recours		
	2016	Evol. 2016/2015 (en %)	2016	Evol. 2016/2015 (en %)	Répart. 2016 (en %)	pour 100 salariés Indre 2016	pour 100 salariés Centre-Val de Loire 2016	Indice de spécificité Dépt / Région
Ensemble	46 511	-1,1	2 307	13,9	100,0	4,7	4,8	1,0
dont Industrie	13 425	-0,7	1 519	16,1	65,8	10,2	9,1	1,1
dont Industries extractives	51	-3,8	8	14,8	0,4	13,9	8,2	1,7
Fab. aliments, boiss. & prdts base tabac	2 063	-0,3	196	9,6	8,5	8,7	10,6	0,8
Fab. textiles, ind. hab., cuir & chauss.	1 758	2,3	108	42,2	4,7	5,8	6,0	1,0
Travail bois, ind. papier & imprimerie	576	-4,2	36	16,9	1,5	5,8	7,4	0,8
Industrie chimique	159	0,0	4	-35,3	0,2	2,7	12,1	0,2
Industrie pharmaceutique	51	30,8	2	-56,1	0,1	2,9	9,4	0,3
Fab pdts en caoutchouc, plastique et autres produits minéraux non métalliques	1 423	-2,4	192	0,6	8,3	11,9	10,5	1,1
Métallurgie & fab. pdts mét. sauf machines	2 348	0,0	390	17,8	16,9	14,3	9,0	1,6
Fab. prod. informat., électroniq. & opt.	113	-0,9	3	-39,2	0,1	2,3	8,2	0,3
Fabrication d'équipements électriques	328	6,8	9	45,2	0,4	2,7	10,9	0,2
Fabric. de machines & équipements n.c.a.	985	-1,6	131	64,4	5,7	11,7	11,8	1,0
Fabrication de matériels de transport	1 976	3,2	371	12,4	16,1	15,8	11,2	1,4
Aut. ind. manuf.; répa. & inst. de mach.	1 014	-8,6	56	16,8	2,4	5,2	6,7	0,8
Prdn & distr. élec. gaz vap. & air cond.	297	-4,5	4	44,4	0,2	1,2	1,2	1,1
Gestion eau, déchets & dépollution	283	-9,3	10	-24,4	0,4	3,3	7,8	0,4
dont Construction	3 743	-2,9	227	18,6	9,9	5,7	6,8	0,8
dont Tertiaire	29 343	-1,1	550	8,5	23,8	1,8	2,7	0,7
dont Commerce, répar. automobile & motocycle	8 601	-1,5	146	18,5	6,3	1,7	2,1	0,8
Transports et entreposage	4 005	-2,6	296	2,1	12,8	6,9	10,0	0,7
Hébergement et restauration	1 809	-2,9	12	23,3	0,5	0,7	1,3	0,5
Édition, audiovisuel et diffusion	175	3,6	1	-	0,0	0,5	0,5	0,9
Télécommunications	187	-6,5	0	-65,2	0,0	0,0	0,4	0,1
Act. informatique & svces d'information	60	-1,6	9	1 309,8	0,4	12,8	2,8	4,5
Activités financières et d'assurance	1 022	-6,6	6	-21,0	0,3	0,6	0,9	0,7
Activités immobilières	517	-1,5	5	128,4	0,2	1,0	2,4	0,4
Act. juri., compta., gest., arch., ingé.	1 130	-0,2	7	-14,0	0,3	0,6	2,1	0,3
Recherche-développement scientifique	0	-100,0	1	-	0,0	100,0	2,4	41,2
Autres act. spécial., scientif. et tech.	212	-2,3	2	33,0	0,1	1,0	3,4	0,3
Act. de svces administratifs & soutien (hors act. des agences de travail temporaire)	2 856	2,0	32	37,6	1,4	1,1	2,4	0,5
Administration publique	502	2,2	10	-25,8	0,4	1,9	0,7	2,7
Enseignement	542	6,3	3	-16,9	0,1	0,5	0,6	0,8
Activités pour la santé humaine	1 462	1,7	8	7,1	0,4	0,6	1,3	0,4
Hébergement médico-soc & social et action sociale sans hébergement	3 947	1,5	6	-21,4	0,3	0,2	0,3	0,5
Arts, spectacles & activités récréatives	534	-4,5	0	-69,3	0,0	0,1	0,7	0,1
Autres activités de services	1 782	-4,7	6	-20,8	0,2	0,3	0,9	0,4

Source : DARES - exploitation des fichiers de Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - AcoSS-Urssaf base de données SEQUOIA - Données brutes

ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE

Travail temporaire : depuis le premier janvier 1995 et l'entrée en vigueur de la loi sur les entreprises et l'initiative individuelle, les agences de travail temporaire établissent et adressent à l'organisme gestionnaire de l'assurance chômage un relevé mensuel de contrat de travail temporaire pour chacune des missions réalisées au cours du mois. Le résultat de la collecte des relevés mensuels est transmis par le centre national de collecte de Pôle emploi à la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES). Chaque mois, la DARES dénombre les contrats d'intérim qui ont commencé dans le mois, les contrats en cours d'exécution. Elle procède ensuite au calcul de la durée moyenne des missions achevées dans le mois et des équivalents-emplois temps plein. Ces informations sont ventilées suivant l'activité économique et le lieu d'implantation de l'établissement utilisateur.

Emploi salarié : Les données de l'emploi salarié présentées dans cette publication sont issues de la base de données Séquoia de l'AcoSS et de l'Urssaf. Ces données recensent les établissements employeurs du secteur privé et l'effectif salarié associé au 31/12. Le champ du secteur privé AcoSS-Urssaf couvre l'ensemble des entreprises employeuses du secteur concurrentiel, affiliées au régime général (donc hors régime agricole) et exerçant leur activité en France (métropole et Dom hors Mayotte). Il couvre ainsi l'ensemble des établissements cotisant aux Urssaf à l'exception de ceux appartenant au secteur public. Il exclut donc les établissements relevant du régime agricole (suivis par la CCMSA) et les particuliers employeurs. Ces derniers font l'objet d'un suivi statistique spécifique par l'AcoSS et l'Urssaf. (À compter de la publication des données d'effectifs salariés et de masse salariale du 1er trimestre 2017, la définition du secteur public correspond désormais à celle de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). Les activités des agences de travail temporaire ont également été retirées de cette base. Le champ est très proche de celui de l'Unedic (qui exclut les ex-grandes entreprises nationales) qui était utilisé jusqu'à la publication relative aux données 2012.

Emplois équivalents à temps plein (EETP) : volume total de travail effectué par les intérimaires rapporté au volume de travail effectué par une personne travaillant à temps plein.

Taux de recours : rapport entre le nombre d'emplois intérimaires en équivalent temps plein dans un secteur et l'effectif salarié du secteur augmenté du nombre d'emplois intérimaires en équivalent temps plein.

Avertissement : le calcul des taux de recours à travers deux bases de données distinctes (AcoSS et Dares) présente une limite liée à l'absence du secteur agricole (AZ) dans le traitement de données de l'AcoSS/Urssaf. La part très faible (entre 0,2% et 0,8% selon les départements de la région) du secteur agricole dans les données sur l'emploi intérimaire permet le calcul du taux de recours sans risque de distorsion.

Indice de spécificité : rapport entre le taux de recours régional et celui observé au niveau national.



Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) du Centre-Val de Loire

12 Place de l'Etape - CS 85809 - 45058 ORLÉANS Cedex 1
Téléphone : 02 38 77 68 00 Fax : 02 38 77 68 01
www.centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr

Directeur de la publication : Patrice GRELICHE

Réalisation : Valentino SCARDIA (Service Etudes, Statistiques, Evaluation)

Mise en page : Isabelle FRADET

ISSN : 1271-7495